

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE**

SEANCE DU 15 FEVRIER 2017

Date de convocation : 08/02/2017, d'affichage : 08/02/2017.

Conseillers en exercice : 15, présents : 9, votants : 14,

L'an deux mil dix sept, le 15 février à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude **CHASSELON**, Maire en exercice.

Étaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **CHASSELON** Jean-Claude, **VAILLANT** Jean-Pierre, **POTIER** Bruno, **SIROT** Isabelle, **SLOSARCZYK** Eric (arrivé à 21 h 24), **FELIX** Jean-François, **COCHENNEC** Audrey, **TREFCON** Virginie, **TALON** Vanessa, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : MM. **RENAUX** Jimmy, **PARIZOT** Olivier, **AUBREE (DE LE VALLEE)** Sandrine, **VANDINI** Christophe, **POULLE** Sophie, **DEBREYNE** Eric,

Étaient absents non excusés : MM.

Avaient donné pouvoir : Mme **POULLE** Sophie à Mme **TREFCON** Virginie,
M. **PARIZOT** Olivier à M. **CHASSELON** Jean-Claude,
M. **RENAUX** Jimmy à M. **FELIX** Jean-François,
M. **VANDINI** Christophe à M. **POTIER** Bruno,
M. **DEBREYNE** Eric à **VAILLANT** Jean-Pierre,

Mme **TALON** Vanessa a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 06 DECEMBRE 2016 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 06 décembre 2016, a approuvé celui-ci à l'unanimité des membres présents.

CERTIFICAT ADMINISTRATIF DE VIREMENTS DE CREDITS :

Monsieur le Maire fait savoir que par certificat administratif du 13 décembre 2016, il a procédé à l'augmentation de crédits en dépenses de fonctionnement aux articles suivants, au titre de l'exercice 2016 :

Article 6413	:	4 620,00 €
Article 6453	:	1 500,00 €

par prélèvement desdites sommes à l'article 022 pour un montant de 6 120,00 €.

Le conseil Municipal, après discussion, accepte ce certificat administratif de virements de crédits, au titre de l'exercice 2016, à l'unanimité des membres présents.

ACCEPTATION D'UN CHEQUE :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Accepte un chèque des Assurances Mutuelles de Picardie d'un montant de 494,06 euros (quatre cent quatre vingt quatorze euros et 06 centimes) représentant un complément sur indemnité immédiate du règlement des sinistres survenus lors de l'orage du 23 juin 2016.

Cette somme servira à procéder aux réparations occasionnées sur les bâtiments communaux.

BAIL D'EXPLOITATION D'UNE PARCELLE DE TERRE :

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que la parcelle de terrain cadastrée section ZD n°36, appartenant à la commune de Muille-Villette, est actuellement cultivée par la SCEA ITSWEIRE pour 1ha 46a 40ca, sans aucun bail ou convention d'exploitation.

Il propose, à cet effet, de signer une convention d'occupation à titre précaire, pour une durée de 9 ans, moyennant une indemnité annuelle de 2,30 € de l'are, avec effet au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Accepte la proposition du Maire et autorise celui-ci à signer la convention avec la SCEA ITSWEIRE,

Décide que l'indemnité annuelle versée par la SCEA ITSWEIRE sera revalorisée chaque année selon la variation de l'indice national des fermages.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LE PERISCOLAIRE :

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu, en présence des Adjointes, le 1^{er} février dernier, l'association YOKIS à qui l'organisation du périscolaire a été confiée par convention du 25 novembre 2014.

A cette occasion l'association YOKIS a remis son rapport sur la participation pour la période allant de novembre 2016 à janvier 2017.

Ce rapport fait apparaître par deux fois un excédent de présence supérieur à 12 enfants (13 enfants le matin du 18 novembre 2016 et 14 enfants le matin du 23 janvier 2017).

Ces dépassements devraient se traduire par l'embauche d'un moniteur supplémentaire et par conséquent un surcoût de tarif de 722 € (passage à la tranche de rémunération de 12 à 24 enfants).

L'embauche de cet animateur supplémentaire pourrait se faire ponctuellement et son salaire chargé serait intégralement à la charge de la Commune et le minimum payé serait d'une heure par jour soit 9,11 € de l'heure.

Une autre proposition faite à l'association YOKIS aurait été de mettre à sa disposition une employée de la mairie, titulaire du CAP petite enfance, qui aurait été déclarée auprès des services de la Jeunesse et des Sports.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les propos du Maire et après discussion, à l'unanimité des membres présents, accepte l'embauche d'un animateur supplémentaire par l'association YOKIS de façon ponctuelle, avec prise en charge intégrale (salaire et charges) par la commune avec un minimum payé qui serait d'une heure par jour au SMIC lorsque la tranche de rémunération passerait de 13 à 24 enfants.

Le Conseil Municipal souhaite que l'association YOKIS demande aux parents de ne pas se garer devant la salle polyvalente sur l'emplacement réservé aux secours.

FIN DE CONTRAT DE Mlle CASADO AMANDINE :

Monsieur le Maire fait savoir que le contrat emploi avenir de Mlle CASADO Amandine conclu pour une période de 3 ans se termine le 21 mai 2017 et ne peut pas être prolongé.

Plusieurs solutions sont possibles quant à son remplacement, à savoir :

titulariser Mlle CASADO Amandine avec un coût pour la commune qui s'élèverait à 28 000,00 € par an (salaire et charges comprises),

signer un contrat à durée déterminée avec Mlle CASADO Amandine pour la période allant du 22 mai 2017 au 07 juillet 2017 inclus, puis recruter en contrat d'avenir une nouvelle jeune avec un coût annuel qui s'élèverait pour la commune à environ 7000 €,

remplacer l'intéressée par un agent communal déjà titulaire, qui verrait son temps de travail porté à 35 heures et ses fonctions modifiées et le passage à 35 heures pour les autres agents.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les propos du Maire et après en avoir discuté, à l'unanimité des membres,

Décide de passer un contrat à durée déterminée avec Mlle CASADO Amandine pour une période allant du 22 mai 2017 au 07 juillet 2017 (dernier jour d'école) en tant qu'adjoint technique territorial pour une durée hebdomadaire de 35 heures puis de procéder au recrutement d'un nouveau contrat d'avenir dès la rentrée scolaire 2017 – 2018.

INFORMATIONS DIVERSES :

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (Aménagement de la nouvelle mairie) :

Monsieur le Maire fait savoir que la commune s'est vue accorder une subvention par les services de l'Etat d'un montant de 26367,05 € représentant 35% des travaux HT de l'aménagement de la nouvelle mairie (75334,44 €).

Campagne de sensibilisation de la Croix Rouge :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 16 janvier 2017, émanant de la Croix-Rouge Française qui déclare son intention de mener une campagne de sensibilisation et de recherche de soutiens réguliers auprès du grand public, en porte-à-porte.

Cette campagne débutera dans la commune le 27 février 2017 pour se terminer le 25 mars 2017 à raison de 3 jours maximum sur cette période.

Téléthon 2016 :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 14 janvier 2016, dans lequel le Président de l'OPHIS remercie la commune pour sa participation à l'opération Téléthon 2016.

A cet effet un diplôme a été attribué à Muille-Villette. Il est destiné à remercier chaque bénévole de la commune qui a une fois de plus apporté une précieuse aide et contribué à la large réussite de cette manifestation.

A noter que le résultat de la collecte a augmenté de 33% par rapport à l'année 2015.

Pour Muille-Villette la collecte a rapporté 247,50 €.

Assemblées Générales des associations :

Monsieur le Maire fait savoir que l'assemblée générale de YOKIS aura lieu le 17 février 2017 à 19 h 30 à la mairie.

Il fait savoir également que Muille VTT du Pays Hamois organisera son assemblée le 24 février 2017 à 18 h 30 à la mairie.

Les membres du Conseil sont cordialement invités à ces assemblées.

La guerre dans le ciel de Ham :

Monsieur le Maire fait savoir qu'un nouvel ouvrage consacré à la guerre aérienne sur Ham et ses environs est actuellement en projet.

Les auteurs de ce livre qui paraîtra en avril/mai/juin 2018, sollicitent une subvention communale pour lancer ce projet.

POINT SUR LES TRAVAUX :

Cantine scolaire :

Monsieur le Maire fait savoir que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 décembre dernier pour procéder à l'ouverture des plis pour les 6 lots de la construction de la future cantine scolaire.

Les dossiers ont été remis à l'architecte pour vérification.

Travaux à effectuer suite aux dégâts occasionnés le 23 juin 2016 :

Monsieur le Maire fait savoir que les travaux concernant les dégâts survenus le 23 juin 2016, seront très prochainement entrepris pour l'éclairage de la rue Nouvelle et pour la réparation des volets des bâtiments communaux ainsi que les abri bus.

Parking de la nouvelle mairie :

Monsieur le Maire fait savoir qu'un devis a été demandé à l'entreprise COELHO pour la mise en place de schiste jaune dans la cour de la mairie. Ces travaux devraient coûter environ 2500 euros TTC.

QUESTIONS DIVERSES :

Mme TREFCON Virginie demande que soit mise en place une rencontre entre les associations de la commune, la municipalité et éventuellement les forains pour cibler au mieux les activités de la fête communale.

Monsieur le Maire répond qu'il est d'accord pour que cette rencontre ait lieu, mais il fait savoir qu'à son avis les forains n'y participeront pas.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 22 heures 10.

Suivent les signatures...